



ONAD - NADO

## Mon médicament est-il interdit ?

Certains médicaments, qu'ils soient en vente libre ou vendus sur ordonnance, peuvent contenir des substances « dopantes » et sont, dès lors, interdits dans la pratique sportive. Ils peuvent être interdits en compétition, hors compétition, ou pour certains sports seulement.

### Comment savoir si mon médicament est interdit ?

Vous pouvez retrouver tous les médicaments vendus en Belgique sur le site internet du Centre belge d'information pharmaceutique [www.cbip.be](http://www.cbip.be). Pour chaque médicament, le site précise la présence éventuelle de substances dites dopantes.

Pour trouver un médicament dans la liste :

1. Tapez les premières lettres du nom d'un médicament, d'une substance ou d'une molécule sur le clavier virtuel dans la rubrique « Nom de spécialité » (1) pour un médicament et dans la rubrique « Principe actif » (2) pour la substance responsable de l'action pharmacologique.

Non sécurisé | www.cbip.be/fr/chapters?via=navbar

CBIP BCFI Répertoire Publications - CHERCHER Espace de téléchargement Le CBIP - NL

Répertoire Commenté des Médicaments juin 2018

Introduction

1. Système cardio-vasculaire
2. Sang et coagulation
3. Système gastro-intestinal
4. Système respiratoire
5. Système hormonal
6. Gynéco-obstétrique
7. Système urogénital
8. Douleur et fièvre
9. Pathologies ostéo-articulaires
10. Système nerveux

recherche par principe actif 2

recherche par Nom de spécialité 1





## ONAD - NADO

2. Dans la liste qui s'affichera à l'écran, [cliquez sur le mot correspondant à votre demande](#) pour obtenir les informations recherchées.

Répertoire Commenté des Médicaments  
juin 2018

Introduction

- 1. Élaboration du Répertoire
- 2. Guide d'utilisation du Répertoire
- 3. Spécialités, symboles et abréviations
- 4. Prix et modalités de remboursement
- 5. Répertoire en ligne et site Web du CBIP www.cbip.be
- 6. Bon usage des médicaments
- 7. Intoxications médicamenteuses et urgences médicales

1. Système cardio-vasculaire

2. Sang et coagulation

3. Système gastro-intestinal

4. Système respiratoire

5. Système hormonal

6. Gynéco-obstétrique

7. Système urogénital

8. Douleur et fièvre

9. Pathologies ostéo-articulaires

10. Système nerveux

11. Infections

belsa

Belsar

Belsar Plus

recherche par Nom de spécialité

Introduction

- 1. Élaboration du Répertoire
- 2. Guide d'utilisation du Répertoire
- 3. Spécialités, symboles et abréviations
- 4. Prix et modalités de remboursement
- 5. Répertoire en ligne et site Web du CBIP www.cbip.be
- 6. Bon usage des médicaments
- 7. Intoxications médicamenteuses et urgences médicales

© Centre Belge d'Information Pharmaco-thérapeutique (CBIP asbl) - Contactez-nous - Avis de non-responsabilité, confidentialité et droit  
Ce site respecte les principes de la charte HONcode. Vérifiez ici. CERTIFIÉE 07/2017

3. le sigle "D" à côté du nom du médicament indique que celui-ci est [dopant](#) ;

BCFI  
CBIP

Repertorium Publicaties ZOEKEN

1.1.3. vasoactoren

1.1.4. Combinatiepreparaten

- alle verpakkingen weergeven
- Bèta-blokker + diureticum
- Bèta-blokker + calciumantagonist
- Bèta-blokker + ACE-inhibitor
- ACE-inhibitor + diureticum
- ACE-inhibitor + calciumantagonist
- Sartaan + diureticum
- Sartaan + calciumantagonist

ACE-inhibitor + diureticum

ACE-inhibitor + calciumantagonist

Sartaan + diureticum

PER MERKNAAM PER GROEPSNAAM

- Atacand Plus (AstraZeneca) D
- Belsar Plus (Menarini) D
- Candesartan / HCTZ Krka (KRKA) D
- Candesartan Plus HCT EG (Eurogenerics) D
- Co-Aprovel (Sanofi Belgium) D

4. déplacez la souris sur le sigle "D" pour voir [les interdictions spécifiques](#) à ce médicament ou à cette substance.

Si le médicament rentre dans la liste des substances dopantes, vous pouvez introduire une demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). Plus d'informations [ici](#).





## ONAD - NADO

*Il est très important d'informer votre médecin traitant de votre statut « de sportif d'élite ». Cela permettra au médecin d'en tenir compte lors de la prescription de traitements. Il est conseillé aussi aux sportifs de parler de la liste des substances interdites à leur médecin.*

Si vous avez des doutes ou des questions sur la composition des médicaments ou si vous devez présenter une demande d'exemption médicale pour prendre un médicament interdit, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [antidoping@ccc.brussels](mailto:antidoping@ccc.brussels).

